



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-215 – 26 septembre 2023

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation de représentants

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Votants : 25

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Anne GADBY – Joël SIELLER- Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Patricia AUGUIN – Pierrick AUFRAY

Excusés :

Jean LEMOINE – Pascale THEZE – Thierry PRESSARD – Audrey GROSHENY – Quentin PILLET

Absentes :

Catherine CHERIF – François CHARMETEAU – Bruno MARGOTTIN

Pouvoirs :

Jean LEMOINE à Jean-Philippe MEHU – Pascale THEZE à Isabelle LEBOURDAIS – Thierry PRESSARD à Michèle MOTEL – Audrey GROSHENY à Pierrick AUFRAY

Secrétaire de séance :

Isabelle LEBOURDAIS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux – Modificatif

Par délibération n° 20-157 en date du 2 juin 2020, modifiée par délibérations n° 21-027 en date du 26 janvier 2021 et n° 21-076 en date du 30 mars 2021, modifiée par délibération n°21-225 en date du 28 septembre 2021, modifiée par délibération n°21-259 en date du 26 octobre 2021, modifiée par délibération n°21-325 en date du 07 décembre 2021, le Conseil municipal a fixé les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux.

Considérant l'arrivée de Pierrick AUFRAY au sein du Conseil municipal, à compter du 28 juillet 2023, il convient de lui verser l'indemnité de fonction des conseillers municipaux.

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé :

1°) D'attribuer à Pierrick AUFRAY l'indemnité de fonction des conseillers municipaux à hauteur de 2 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique, soit 77,78 € brut actuellement, à compter du 28 juillet 2023

2°) De lui verser cette indemnité mensuellement

3°) De mettre à jour le tableau des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux comme ci-après

Nom et prénom	Fonction	Date d'effet	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction publique	Montant mensuel
DELAMARRE Dominique	Maire	01/06/2020	40,00 %	1 555,76 €
SALAÛN Philippe	1er Adjoint	01/06/2020	15,50 %	602,85 €
BIENNE Laurence	2ème Adjointe	01/06/2020	15,50 %	602,85 €

LUCAS MOUNIER Mathieu	3ème Adjoint	01/06/2020	15,50 %	602,85 €
LEBOURDAIS Isabelle	4ème Adjointe	01/06/2020	15,50 %	602,85 €
MEHU Jean-Philippe	5ème Adjoint	01/06/2020	15,50 %	602,85 €
TOFFOLETTI Hermine	6ème Adjointe	01/06/2020	15,50 %	602,85 €
LEMOINE Jean	7ème Adjoint	01/06/2020	15,50 %	602,85 €
GADBY Anne	8ème Adjointe	01/06/2020	8,75 %	340,32 €
SIELLER Joël	Conseiller municipal	01/03/2021	0,00 %	0,00 €
JOUMIER Jean-Marc	Conseiller municipal délégué	01/01/2021	8,75 %	340,32 €
JOUAULT Nadine	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
THEZE Pascale	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
LEBRUN Françoise	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
THURET Sandrine	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
BINET Cédric	Conseiller municipal délégué	01/06/2020	15,50 %	602,85 €
CHERIF Catherine	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
CHANEL Matthieu	Conseiller municipal délégué	01/06/2020	15,50 %	602,85 €
DUBOIS Julien	Conseiller municipal	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
LE LAY Sylvie	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
PRESSARD Thierry	Conseiller municipal	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
MOTEL Michèle	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %	77,78 €
JUMEL Patrick	Conseiller municipal	02/06/2020	2,00 %	77,78 €
CHARMETEAU François	Conseiller municipal	01/01/2021	2,00 %	77,78 €
GROSHENY Audrey	Conseillère municipale	01/03/2021	2,00 %	77,78 €
MARGOTTIN Bruno	Conseiller municipal	29/07/2021	2,00 %	77,78 €
AUGUIN Patricia	Conseillère municipale	15/10/2021	2,00 %	77,78 €
PILLET Quentin	Conseiller municipal	17/10/2021	2,00 %	77,78 €
AUFFRAY Pierrick	Conseiller municipal	28/07/2023	2,00 %	77,78 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Isabelle LEBOURDAIS

POUR AMPLIATION
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 02/10/2023

-Publication en ligne le 02/10/2023

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 035-213501265-20231002-D_23_215-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i></p> <p>Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.</p>

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 035-213501265-20231002-D_23_215-DE

